

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation
7.12.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le vingt décembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, M. VIVIER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme PELLETIER, M. GANDIER, M. BONNET

Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Photovoltaïque sur toitures : retrait de la délibération N° 2021.8.9

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire donne lecture du rapport suivant :

La ville de LOUDUN est engagée dans une démarche pour la mise à disposition
de toiture sur les bâtiments communaux avec SERGIES filiale du Syndicat Énergies
Vienne.

Par délibération N° 2021.8.9 du 15 décembre 2021, trois promesses de bail
emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition ont été
signées pour les sites suivants :

- Gymnase Petit Colas
- Gymnase Jean Touret
- Boulodrome/Club de Tir

En effet, afin de permettre l'installation des panneaux photovoltaïques, la
charpente devra pouvoir supporter la charge des panneaux, et les toitures devront être
adaptées à l'intégration des panneaux.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :2.9.DEC.2023.....

Publié le :2.9.DEC.2023.....

Notifié le :

Cependant, la classe de compressibilité des toitures du Gymnase Jean Touret et Gymnase Petit Colas ne permet pas une intégration des panneaux en toiture à moins de changer l'isolant de la toiture. Au regard des coûts engendrés par ces travaux de réfection de toiture, il nous est donc impossible de maintenir une viabilité de ces deux projets.

Pour le club de tir/boulodrome, les coûts du renforcement de charpente nécessaire pour l'intégration d'une centrale PV en toiture met en péril la viabilité de ce projet. De plus, selon les retours des charpentiers/structuristes il serait moins onéreux de déposer le bâtiment et d'en reconstruire un nouveau. A ce jour SERGIES ne peut pas s'engager sur ce type de travaux et donc maintenir une viabilité économique de ce projet.

Au regard des éléments susmentionnés, un courrier électronique reçu en date du mois d'août 2023 de résiliation des 3 promesses de bail a été adressé, afin de libérer la commune des clauses de ces dernières.

Il convient donc de retirer la délibération N° 2021.8.9 du 15 décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine » en date du 11 septembre 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2021.8.9 du 15.12.2021.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

